

# **COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19 MARS 2010 A 20 H 30**

Présents : M. Daniel PERSONNAZ, Mme Monique ROBERT, M. Jean CIMAZ, M. Régis BISON, M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Bernard GEENEN, Mme Séverine TERMIGNON, M. Jérémy TRACQ.

Absent : M. Grégory PERSONNAZ, pouvoir donné à Mme Séverine TERMIGNON  
M. Patrice VINCENDET, pouvoir donné à Mlle Magali DURAND.

Secrétaire de séance : Mlle Magali DURAND.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I - INFORMATIONS.**

### **II - DELIBERATIONS :**

- 1) Vente de la parcelle F1019 (Avérole) au Club alpin Français
- 2) Subvention : Parc de tri sur l'alpage communal de Ribon (Pierre Grosse)
- 3) Vente de parcelles du Lotissement du « Pré de l'Huile »
- 4) Etude de l'aménagement des plans d'eau de Bessans – Demande de subvention
- 5) Etude pour l'aménagement du parvis de l'Eglise
- 6) Tarifs d'accès au stade de biathlon Eté 2010
- 7) Marché : Reconstruction du Pont du Villaron
- 8) Subvention : Construction de la station d'épuration.

### **III - VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010.**

### **IV - DROIT(S) DE PREEMPTION.**

### **V - QUESTIONS DIVERSES.**

#### **I - INFORMATIONS**

- Remerciements de la famille DAME suite aux condoléances adressées par la Commune pour le décès de Cosme.
- Remerciements de la famille FIANDINO suite aux condoléances adressées par la Commune pour le décès d'Arlette.
- Réponse du chef de cabinet du Président de la République relative au maintien des tribunaux d'instance.
- Modification de la représentation du site de Bessans auprès de Savoie Nordique : Xavier FEUILLANT remplace Daniel PERSONNAZ. Les 2 représentants seront désormais Xavier FEUILLANT et Jérémy TRACQ.

- Bilan du chiffre d'affaire du domaine skiable à la fin février (données cumulées comparées à la saison 2008/2009 à la même date) :
  - Produits annexes : en hausse de 24,49 %
  - Domaine nordique : en hausse de 10,01 %
  - Domaine alpin : en hausse de 27,28 %
  - Global : 291 034 € de chiffre d'affaire soit une hausse de 14,54 %.
- Lecture d'un courrier du GIDA et du SICA soutenant le projet de construction d'une chèvrerie à la Buffaz par M. MENUEL Gérard. Il est rappelé que ce projet n'est pas conforme au P.L.U.
- Un appel d'offre est en cours pour la recherche d'un architecte pour le projet de l'école : dépôt du permis et maîtrise d'œuvre de l'opération, ainsi que des variantes avec réalisation en plusieurs tranches estivales.

## **II - DELIBERATIONS**

M. le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant deux avenants au marché du bâtiment nordique (SOCOTEC)

**VOTE : Pour : 08 ; Contre : 03** (M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Patrice VINCENTET).

Le vote contre est justifié par le refus, à de précédents conseils municipaux, de M. le Maire de proposer une délibération demandée par les élus «Objectifs».

### **1) CESSIION DE LA PARCELLE F N° 1019 au lieu dit « CRET DE L'ARCELLE » AU C.A.F.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de régulariser par un acte notarié la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée Section F N° 1019 sis au Crêt de l'Arselle d'une contenance de 28 a 45 au Club Alpin Français.

Il rappelle l'historique des faits :

- Par délibération du Conseil Municipal du 16 février 1919, il avait été décidé la cession de 8 a 45 au Club Alpin Français.
- Puis la cession à titre gratuit de 20 ares (attenants aux 8 ares 45 ca) a été décidée par délibération du 24 février 1974.
- La cession des 20 ares fut confirmée par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2006.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à régulariser par acte notarié la cession à titre gratuit de la parcelle F 1019 sise au lieudit « Crêt de l'Arcelle », qui sera passé en l'Etude de Maître CHOPARD, Notaire à Modane.
- **Précise** que tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge du Club Alpin Français.

**VOTE : Pour 11.**

**2) SUBVENTION : PARC DE TRI SUR L'ALPAGE COMMUNAL DE RIBON (PIERRE GROSSE).**

Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour demander la subvention pour le parc de tri de l'alpage communal de Ribon et signer tous les documents s'y rapportant dans le cadre du Plan Pastoral Territorial (PPT).

Jean-Luc Boyer précise qu'il aurait été souhaitable que ce projet soit vu par la Commission Agriculture.

**VOTE : Pour : 11.**

**3) VENTE DE PARCELLES DU LOTISSEMENT DU « PRE DE L'HUILE »**

Deux demandes d'acquisition de lot au lotissement du « Pré de l'Huile » ont été formulées :

- Mme Roselyne Anselmet : lot n°1
- M. Marcel Viallet et Mme Evelyne Chrétienne : lot n°5

M. le Maire indique que tous ceux qui avaient effectué une demande à la création du lotissement ont été relancés. Les deux candidats ont signé un engagement de résidence principale pour ces constructions. M. Viallet et Mme Chrétienne s'engagent à compter de leur cessation d'activité.

Les Elus « Objectif » pensent qu'il serait préférable de faire évoluer le règlement du lotissement, par rapport à la possibilité de construire en plus de la résidence principale un logement destiné à la location, avant même de donner un avis sur ces demandes. En effet, l'évolution de ce règlement requiert la majorité qualifiée des propriétaires.

Il est donc proposé :

- d'ajourner la décision relative à ces deux demandes d'acquisition.
- d'effectuer la demande de modification du règlement avec possibilité de créer un logement locatif en plus de la résidence principale (surface locative devant être inférieure ou égale à la surface de la résidence principale).

**VOTE : Pour : 11.**

**4) ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES PLANS D'EAU DE BESSANS – DEMANDE DE SUBVENTION**

En vu du dossier Haute Maurienne 2025, sur la base des réflexions menées par le groupe de travail chargé de l'aménagement des lacs et aires de jeux il a été demandé au Cabinet ABEST un devis pour effectuer une étude sur ce projet : 3 scénarii chiffrés. Le montant du devis s'élève à 6800 € HT.

Une subvention du FEDER de 45% du montant de l'étude est attendue.

Magali Durand s'étonne de cette démarche alors que le groupe de travail n'a rien finalisé à ce jour. M. le Maire indique que le groupe de travail sera convié à la réunion de lancement avec le Cabinet d'Etudes.

Jean-Luc Boyer demande à M. le Maire de préciser quels sont les projets de la commune pour 2010 et les années à venir. Le fait de faire des études sous entend de réaliser derrière les projets, la Commune a-t-elle effectivement les moyens pour tous ces projets, STEP, stade d'athlétisme, aménagement des lacs, Pont du Villaron... ? M. le Maire répond que seul un chiffrage des projets peut permettre de savoir si la Commune aura les moyens de les réaliser.

Pour lancer l'étude de l'aménagement des plans d'eau :

**VOTE : Pour : 11.**

**5) ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE.**

Dans le cadre de l'accès aux bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite, une étude est nécessaire pour chiffrer l'aménagement du parvis de l'Eglise. M. GIFFON, architecte, a été contacté, le montant de l'étude s'élève à 1940 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de confier au Cabinet ADG, l'étude pour l'aménagement du parvis de l'Eglise pour un montant de 1 940 € H.T. soit 2 320,24 € T.T.C.

- **Autorise** M. le Maire à signer la lettre de commande correspondante.

**VOTE : Pour 11.**

Magali Durand demande à ce que les études à réaliser pour l'aménagement de l'accès de ces bâtiments soient regroupées dans un souci d'une économie d'échelle vis à vis du cabinet d'études ; à ce que ce projet d'aménagement du parvis de l'Eglise soit vu en commission Patrimoine ; que soit également étudié l'aménagement du bas de la montée de l'Eglise.

**6) TARIFS D'ACCES AU STADE DE BIATHLON ETE 2010**

Monsieur Jérémy TRACQ propose la grille tarifaire du Biathlon et du Roller pour l'été 2010.

**Tarifs biathlon (utilisation piste + pas de tir)**

	Journée	Semaine (7 jours)	Saison été
<b>Individuel adulte</b>	5,20	25,50	52,00
<b>Groupe de 10 à 19 personnes</b>	52,00	255,00	520,00

**Tarifs roller (utilisation uniquement de la piste)**

	Journée	Semaine (7 jours)	Saison été
<b>Individuel adulte</b>	3,20	15,70	32,00
<b>Individuel adulte (carte d'hôte)</b>		11,80	
<b>Individuel enfant (- 12 ans)</b>	2,20	10,80	22,00
<b>Individuel enfant (- 12 ans) (carte d'hôte)</b>		8,10	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire proposée pour le Biathlon et le Roller pour l'été 2010.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour en assurer l'application.

**VOTE : Pour : 11.**

**7) MARCHE : RECONSTRUCTION DU PONT DU VILLARON.**

Régis Bison présente le projet. Ce marché se décompose en 3 lots :

- Lot n°1 : Palplanches.
- Lot n°2 : Pont et maçonnerie d'appuis
- Lot n°3 : Voirie, réseaux, enrochements.

Il s'agit ce jour d'attribuer le lot n° 1.

Pour le lot n°1 : 5 offres ont été réceptionnées. Au vu des critères, il est proposé de retenir l'entreprise MAIA Fondations de LYON, pour 73 206 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le Marché avec l'Entreprise MAIA Fondations.

Un document avec l'esquisse du projet de pont sera remis aux Conseillers.

**VOTE : Pour : 11.**

**8) SUBVENTION : CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION.**

M. le Maire souhaite que le conseil réaffirme la volonté d'obtenir 10% de majoration de la subvention du Conseil Général, liée à une « gestion intercommunale ».

Jean-Luc Boyer demande à quel niveau s'entend gestion intercommunale : personnel, fonctionnement, installations... : M. le Maire et Jean Cimaz indiquent qu'une étude est confiée actuellement à l'ASADAC pour déterminée comment cette gestion sera assurée par le niveau intercommunal, prise en compte des compétences, échéances...

**VOTE : Pour : 08      Abstentions : 03** (M. Jean-Luc Boyer, Mlle Magali Durand, M. Patrice Vincendet).

**9) AVENANTS AU MARCHE DU BATIMENT NORDIQUE**

.Les deux avenants concernent la société SOCOTEC, pour les lots et montants suivants :

- coordination SPS : 2307 € HT d'avenant
- contrôle technique : 4769 € HT d'avenant

**VOTE : Pour : 08 ; Ne prennent pas part au vote : 03** (M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Patrice VINCENDET).

### **III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010.**

**VOTE : Pour : 08 ; Contre : 03** (M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Patrice VINCENDET).

### **IV - DROITS DE PREEMPTION :**

Vente par Mme PERSONNAZ Renée épouse VINCENDET de la parcelle H429 de 129 m<sup>2</sup> à M. BOYER Alain et Mlle BURTIN Laurence pour un montant de 15 000 euros.

**VOTE pour ne pas préempter : 10.**

**Ne prend pas part au vote : 01** (M. Jean-Luc BOYER).

### **V - QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire informe que les fiches relatives au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ont été envoyées au Syndicat du Pays de Maurienne pour validation.
- La Société BOUYGUES souhaite acheter une parcelle au Clot autour de leur antenne téléphonique, afin d'être propriétaire et a effectué une proposition à 25 000 €. (pour information, location 2009 : 2 660€).  
Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande.
- M. le Maire fait part d'un courrier des « Elus Objectif », relatif aux dysfonctionnements de plusieurs commissions.  
Au-delà de certains aspects polémiques du courrier, M. le Maire effectue le même constat qui s'explique par la disponibilité et la personnalité des responsables de commissions. Il est difficile d'avoir un bon fonctionnement sur la durée d'un mandat.  
Ce point fait l'objet de débats et de désaccords entre les conseillers.  
Au-delà du constat, M. le Maire n'envisage aucun changement dans le fonctionnement des commissions, groupes de travail, réunions de travail. Il propose une re-mobilisation de l'ensemble des commissions.
- Séverine TERMIGNON fait part d'une réunion relative aux services à la personne. Les conseillers se prononcent en faveur d'une participation de la Commune de l'ordre de 3 € par plateau repas dans le cadre d'une période d'essai.
- Magali Durand demande ce qui est envisagé dans l'immédiat pour la rue de Saint Etienne. Chacun fait le même constat sur l'état de cette route, l'entreprise Gravier est venue aujourd'hui, pour la seconde fois, boucher les trous.
- Jean-Luc Boyer indique qu'il y aurait un problème de distance pour la STEP. Les conseillers de la majorité disent ne pas être au courant de ce problème. La question va être transmise à la Société SAFEGE qui assure la maîtrise d'œuvre du projet.

*Le Maire,*  
*Daniel PERSONNAZ.*